

LE 8 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 8 septembre 2020, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	
Martine Rouillard	Régis Prévost

Absence motivée : Steve Lapointe

Tous formants quorum, sous la présidence de son honneur la Mairesse :
Madame Marielle Lemieux.

Assistent également à la séance, la directrice générale Dany Robert qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et Yves Lapointe, employé municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 19h00 et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

01-09-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 août 2020
4. Approbation des comptes à payer
5. **ADMINISTRATION :**
NOTE Remise du rapport budgétaire d'août 2020
NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.1 Adoption règlement # 338-20
 - 5.2 Adoption règlement # 339-20
 - 5.3 Adoption règlement # 340-20
 - 5.4 Approvisionnement de mazout, diesel, essence
 - 5.5 Autorisation cession anciennes emprises de chemin
 - 5.6 Visites guidées de milieux humides
 - 5.7 Demande au Gouv. du Québec programmation accès logis
 - 5.8 Assemblée annuelle Nouvel Essor
 - 5.9 Carrefour Action Municipale et Famille
 - 5.10 Assemblée annuelle Groupement forestier
 - 5.11 Assemblée générale annuelle carrefour Action municipale & Famille
 - 5.12 Nomination Serge Paquet
 - 5.13 Consultation publique
 - 5.14 Stores salle municipale & ouvre porte automatique bureau municipal
 - 5.15 Haut-parleurs salle municipale
 - ~~5.16 Snow Cross~~
 - 5.17 Abonnement Fleurons
6. **VOIRIE :**
 - 6.1 AIRRL
 - 6.2 Compacteur
 - 6.3 Subvention rang St-Armand
 - 6.4 Subvention rang St-Anselme
 - 6.5 Engagement Contremaître voirie
 - 6.6 Prix pour Gravier 2021

- 6.7 Rapport étude géotechnique
- 6.8 Avis de motion et dépôt de règlement d'emprunt pour travaux rang St-Cyrille, rang du Lac
- 6.9 ~~Avis de motion règlement concernant l'interdiction de circuler des véhicules lourds en charge en période de dégel sur les chemins municipaux~~
- 7. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**
 - 7.1 Nouvelles exigences de rejet ou débordement
 - 7.2 Plan réduction de plomb
 - 7.3 ~~Règlement d'emprunt connexion puits~~
- 8. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
- 9. **COMITÉ ET LOISIRS**
 - 9.1 StMag Fest
- 10. **CORRESPONDANCE :**
- 11. **VARIA**
- 12. Période de questions
- 13. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté en enlevant les points 5.16 et 7.3.

ADOPTÉE

02-09-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 août 2020

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-09-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 981 803.16\$ pour août 2020 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

NOTE **ADMINISTRATION :**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois d'août est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE

Rapport des conseillers responsables de différents dossiers

Suivi au procès-verbal d'août 2020

Aucun suivi

04-09-20

ADOPTION RÈGLEMENT # 338-20

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le règlement # 338-20 aux fins de modifier le règlement numéro 232-07 intitulé « PLAN D'URBANISME » de façon à procéder à la concordance du nouveau règlement # 130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois.

ADOPTÉE

05-09-20

ADOPTION RÈGLEMENT # 339-20

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le règlement # 339-20 aux fins de modifier le règlement numéro 233-07 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » de façon à adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et d'ajouter une condition préalable à l'émission d'un permis de construction.

ADOPTÉE

06-09-20

ADOPTION RÈGLEMENT # 340-20

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le règlement # 340-20 aux fins de modifier le règlement numéro 234-07 intitulé « RÈGLEMENT DE ZONAGE » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à la concordance du nouveau règlement #130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois.

ADOPTÉE

07-09-20

APPROVISIONNEMENT de MAZOUT, DIESEL & ESSENCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de mazout, Diesel et l'essence;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions et que celles-ci ont été vérifiées pour s'assurer de leurs conformités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat d'approvisionnement en mazout, en diesel & essence à Paquet & fils Ltée ayant fait le prix le plus bas, soit de -0,0095\$ de profit par litre pour le mazout, le diesel & l'essence;

QUE le document ayant servi à faire l'invitation à soumissionner ainsi que la présente résolution est considéré comme contrat entre les deux parties. Le contrat est du 9 septembre 2020 au 9 septembre 2021

ADOPTÉE

08-09-20

AUTORISATION CESSION ANCIENNES EMPRISES DE CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Magloire désire se départir des anciennes emprises de chemins du rang du Lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE mesdames Marielle Lemieux, mairesse et Dany Robert, directrice générale soient autorisées à être les signataires pour les cessions des anciennes emprises de chemin, **QUE** chaque cession soit faite pour la somme d'un dollar (1,00\$).

ADOPTÉE

09-09-20

VISITES GUIDÉES DE MILIEUX HUMIDES

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE Madame la Mairesse Marielle Lemieux pour la visite guidée de milieux humides à Saint-Odilon de Cranbourne, jeudi le 17 septembre 2020.

ADOPTÉE

10-09-20

RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 50 ménages de la Municipalité de Saint-Magloire ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

ADOPTÉE

11-09-20

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE NOUVEL ESSOR

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER Madame la Mairesse Marielle Lemieux à assister à l'assemblée générale annuelle Nouvel Essor le 16 septembre prochain à 15h30 à Ste-Rose.

ADOPTÉE

12-09-20

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉPOSER la candidature de Mme Anne-Marie Beaudry, élue responsable des questions familiales et aînées de notre municipalité au conseil d'administration du Carrefour Action municipale et Famille.

ADOPTÉE

13-09-20

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE GROUPEMENT FORESTIER

Il est proposé par Martine Rouillard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE à Monsieur Jonathan Goupil, d'assister à l'assemblée générale annuelle du Groupement Forestier qui aura lieu le 24 septembre prochain en mode virtuel uniquement.

ADOPTÉE

14-09-20

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPAL ET FAMILLE

Il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE à Madame Anne-Marie Beaudry, conseillère ainsi qu'à Lucie Nadeau, chargée de projet d'assister à l'assemblée générale annuelle du Carrefour Action municipale & Famille qui aura lieu le 22 septembre prochain en mode virtuel par zoom.

ADOPTÉE

15-09-20

NOMINATION SERGE PAQUET

Considérant que le conseil municipal de Saint-Magloire est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

Considérant qu'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

Considérant que suite à l'engagement d'un autre inspecteur par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

Il est proposé par Régis Prévost,
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Magloire nomme monsieur Serge Paquet à titre d'officier municipal en bâtiments et en environnement ;

QUE par cette nomination, cette personne agira à titre de fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicable par la municipalité;

ADOPTÉE

16-09-20

CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER Mmes Marielle Lemieux, mairesse, Liette St-Pierre, Dany Robert et Mrs Jonathan Goupil & Régis Prévost à assister à la consultation publique qui aura lieu le 27 septembre prochain de 8h30 à 12h.

ADOPTÉE

17-09-20

STORES SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission de la Coop Ste-Justine pour les stores (toiles) pour la salle municipale suite aux changements des fenêtres au coût de 3 092.04\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

18-09-20

OUVRE PORTE AUTOMATIQUE BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission Jean-Paul & Roger Bolduc pour l'ajout de deux ouvre-porte automatique au bureau municipal pour le coût de 8548.63\$ taxes incluses.

DE REGARDER pour avoir une subvention pour aider à payer les coûts.

ADOPTÉE

INFO

HAUT-PARLEURS SALLE MUNICIPALE

Suite à une demande d'un citoyen d'avoir les anciens haut-parleurs de la salle municipale; il est décidé unanimement de les garder jusqu'au 150^e, sûrement que nous en aurons besoin pour cet événement.

19-09-20

RENOUVELLEMENT DES FLEURONS DU QUÉBEC

Mme Anne-Marie Beaudry, conseillère déclare qu'elle s'abstient de participer et de voter sur ce point.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE RENOUVELER notre adhésion pour une période de trois ans aux Fleurons du Québec au coût de 812\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

INFO

VOIRIE
AIRRL

Notre demande de subvention pour le rechargement granulaire dans les rangs du Lac & Saint-Cyrille a été acceptée à 75% soit un montant de 635 756.53\$ et on devra emprunter un montant de 211 918.84\$.

20-09-20

COMPACTEUR

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACHETER un compacteur neuf au coût de 2 850\$ taxes en sus au Centre de Rénovation G.T. Turgeon.

ADOPTÉE

21-09-20

SUBVENTION RANG SAINT-ARMAND

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PPA;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Régis Prévost
Et unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Magloire approuve les dépenses d'un montant de 81 527\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

22-09-20

SUBVENTION RANG SAINT-ANSELME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PPA;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PPA;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Liette St-Pierre
Et unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Magloire approuve les dépenses d'un montant de 35 209\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

23-09-20

ENGAGEMENT CONTREMAÎTRE VOIRIE

ATTENDU QUE le poste de contremaître de voirie était à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'ENGAGER Marc-André Lapointe comme contremaître de voirie de la Municipalité de Saint-Magloire s'il accepte les conditions de la Municipalité à compter du 5 octobre 2020;

ADOPTÉE

24-09-20

SOUMISSION GRAVIER

Mmes Liette St-Pierre et Martine Rouillard, conseillères ainsi que M. Jonathan Goupil, conseiller déclarent qu'ils s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des prix pour 100 voyages de gravier aux trois entrepreneurs de Saint-Magloire;

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents (Mme la mairesse exerce soit droit de vote),

D'OCTROYER le contrat de 100 voyages de gravier 0 ¾ tamisé (chargé, livré, étendu et nivelé) aux Entreprises Forestières Saint-Magloire inc. au coût de 12\$ la tonne métrique;

QU'UN test de granulométrie sera fait avant de commencer les travaux pour s'assurer de la conformité du gravier.

QUE des tests peuvent être faits en tout temps par les employés municipaux pour s'assurer de la conformité du gravier;

QUE la non-conformité du gravier constatée par les employés municipaux, entre autres, un trop grand pourcentage de sable, entraînera la résiliation immédiate du contrat pour les travaux de voirie, et ce, sans aucun préavis;

QUE la présente résolution soit considérée comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

25-09-20

RAPPORT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (GARAGE)

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER les frais supplémentaires de 800\$ taxes en sus à Englobe pour la modification de l'étude géotechnique suite au déplacement du bâtiment.

ADOPTÉE

AVIS MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Régis Prévost relativement à l'adoption ultérieure du règlement # 345-20 décrétant un emprunt de 886 510\$ pour la réfection des rangs Saint-Cyrille et du Lac.

26-09-20

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
NOUVELLES EXIGENCES DE REJET OU DÉBORDEMENT

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un nouveau poste de pompage muni d'un trop-plein lors de notre prolongement du réseau d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le projet est soumis à de nouvelles exigences de rejet ou débordement du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire s'engage :

- Respecter les exigences de rejet et de débordement;
- Mettre en œuvre le programme de suivi;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC;
- Effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompes et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MELCC;

ADOPTÉE

DÉPÔT

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, la Directrice générale dépose au conseil un plan pour la réduction de plomb. Elle mentionne que présentement, nous en avons que très peu soit : <0.001 mg/L à la garderie et à l'école. L'été prochain nous allons faire d'autres analyses dans la municipalité.

27-09-20

SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE :
COMITÉ & LOISIRS
ST-MAG FEST

Mme Martine Rouillard & M. Régis Prévost, conseillers déclarent qu'ils s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de 1500\$ donné cette année en commandite pour le St-Mag Fest soit gardé pour l'année 2021 vu que l'édition du Festival 2020 n'a pu avoir lieu à cause de la COVID-19.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

28-09-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 8 septembre 2020

« Je, Marielle Lemieux, Mairesse, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale